



Publié dans la commune de
Hesperange en date du 15.10.2026
conformément à l'article 14,
alinéa 2 de la loi du 23 février
2001 concernant les syndicats de
communes.

Convocation aux membres du comité du SIAS

Nous avons l'honneur de vous convoquer à la prochaine réunion du comité du SIAS qui aura lieu
**JEUDI, le 29 octobre 2026 à 17.00 heures à la salle du conseil communal de Schuttrange, 4,
Place de l'Eglise.**

Ordre du jour :

RDV 16h30 : Lancement de la campagne « Bamchallenge »

*À cette occasion, une photo de groupe sera prise avec l'ensemble des membres du
Comité, chacun recevant un arbre en cadeau.*

1. Informations du Président.

2. Administration Générale :

2.1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2026.

2.2. Présentation et approbation des Budget rectifié 2026 et Budget 2027.

3. Protection de la Nature :

3.1. Approbation de conventions dans le cadre de du projet « Natur genéissen » :

3.1.1. Conventions portant sur les modalités de participation entre les communes
participantes et le SIAS :

3.1.2. Convention entre le SICONA et le SIAS portant sur la mise à disposition de la
marque et obligations réciproques.

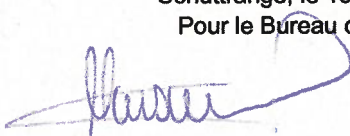
3.2. Convention entre le MECB et le SIAS relative au projet « Unterhalt und fachgerechte
Pflege von Offenlandbiotopen im Rahmen der Umsetzung nationaler Aktionspläne für
Arten und Lebensräume sowie der Managementpläne der Natura 2000 Gebiete. »

4. Divers.

Transmis en copie

- aux communes membres
- au Ministère de l'Intérieur

Schuttrange, le 13 octobre 2026
Pour le Bureau du syndicat :


Claude Marson
Président


Patrick Olinger
Secrétaire

**SIAS - Syndicat intercommunal
à vocation multiple**

5, rue Neihaischen
L-2633 Senningerberg

T +352 34 94 10 - 1
E secretariat@sias.lu

BCEE LU53 0019 1001 3165 4000
CCRA LU91 0090 0000 1022 0515

PEPPOL LU33559262
TVA LU33559262

www.sias.lu